

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 MARS 2015**

Présents : Mmes : BOYAT Sylvie et DWORAK Bogéna
Mrs : BOINNARD Cyril, CURT Patrick, DELERCE Olivier, DUPONT Eric, MENOUD Julien,
MORAND Jean Claude et MUDRY Stéphane.

Excusé : Mr CONVERSESET Jacques.

Absent : Mr JOSSERAND Jean-François.

Sylvie BOYAT et Olivier DELERCE se sont proposés comme secrétaires de séance qui s'ouvre à 19h.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 6 mars 2015.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

2. Budget primitif 2015 :

BUDGET PRIMITIF 2015				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTE	DÉPENSES	RECETTE	DÉPENSES
COMMUNAL	570 450,00 €	570 450,00 €	980 510,53 €	980 510,53 €
MULTISERVICES	61 406,22 €	61.406,22 €	30 298,78 €	30 298,78 €
FORESTIER	68 833,44 €	68 833,44 €	96 188,85 €	96 188,85 €
EAU & ASSAINISSEMENT	323 997,00 €	323 997,00 €	1 378 096,81 €	1 378 096,81 €
C.C.A.V.	105,68 €	105,68 €	0 €	0 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015.

3. Budget primitif 2015 :

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des quatre taxes pour l'année 2015, soit :

	2015
Taxe d'Habitation	12.49%
Foncier Bâti	7.69%
Foncier Non Bâti	45.50%
Taxe Professionnelle	12.79%

4. Point sur l'urbanisme :

- Certificats d'Urbanisme :
 - Office Notarial de St Jean d'Aulps
Lieu-dit : « Saint Martin »
Références cadastrales : B 496 – 497 – 498 – 491 – 3329 – 3335
Objet : Vente Coote – O'Riordan / Catchpool - Carnegie
Observations :
 - Attention les parcelles n° 3329 et 3335 sont en dehors de la carte communale.
 - Concernant l'assainissement, le hameau sera desservi au printemps 2015. Il faudra obligatoirement se brancher sur l'assainissement collectif.Avis : Favorable en respectant les observations données.
 - MUDRY Séverine
Lieu-dit : « Malaliutaz »
Références cadastrales : A 3156 – 2630 – 1650 – 1649 – 1648 – 1654
Objet : Construction maison d'habitation
Avis : Favorable en respectant les observations données.
- Permis de Construire :
 - TRUCHOT Sébastien
Lieu-dit : « Le Hameau de Seytroux »
Référence cadastrales : A 2488 – 2489 – 2905
Objet : Modification d'une construction existante (9,20 m²) et construction d'un atelier (139,20 m²)
Observation : Taxe d'assainissement pour l'atelier : 3072 € (une part car la surface est inférieure à 200m²).
Avis : Favorable en respectant les observations données.
 - MENOUD Julien et ISNARD Laure Julien, étant concerné, sort momentanément.
Lieu-dit : « Le Caveau »
Référence cadastrales : B 1101 – 1102
Objet : Construction d'une habitation (161 m²)
Observations :
 - Déplacement de la canalisation des eaux usées (environ 40 m)
 - Réalisation de la voirie par l'intéressé dès l'obtention du permis de construire et exécuter pendant les travaux.
 - Taxe d'assainissement : 3072 €
 - Taxe de branchement d'eau : 290 €Avis : Favorable en respectant les observations données.
- Déclaration Préalable :
 - BOINNARD Sébastien et ROSSET Erika
Lieu-dit : « Chars de Marchas »
Références cadastrales : B 2826 – 3204
Objet : réhabilitation d'une habitation mitoyenne (225 m² et 264 m² taxables)
Observations :
 - Prendre contact avec la Mairie vis-à-vis du branchement EDF
 - Obligation d'avoir 3 places de parking
 - Taxe d'assainissement : 4066 €Avis : Favorable en respectant les observations données.

5. Affaires diverses :

Les travaux de réfection du toit de l'Eglise reprendront à compter du 30 mars 2015.

Prochain conseil municipal le 17 avril 2015.

La réunion est clôturée à 22h.